



**COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2013-06  
Le 18 juillet 2013**

**PROCÈS-VERBAL**

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

**Membres présents**

Charles Bouchard  
Josée Levesque  
Alain Martel  
Guy Michaud

Renaud Ouellette  
Michael Bossé  
Luc Frenette  
Luc Sirois

**Membres absents**

Michel Laroche  
André Lang

**Personnel**

Directeur – service d'urbanisme  
Directeur adjoint – service d'urbanisme  
Directeur adjoint - service d'urbanisme  
Adjointe administrative

Maurice D'Amours  
Pascal Hudon  
Michel Lang  
Linda Dufour

**Article 2013-06,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michael Bossé que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06,02 DIVULGATION D'INTÉRÊT**

Charles Bouchard - dossier Guy Long / Habitat Plus  
Luc Frenette – dossier Luc Frenette

**Article 2013-06,03 RAPPORT DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par M. Luc Frenette, appuyé de M. Alain Martel que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06,04 RAPPORT DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Luc Sirois que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.  
**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06-05 EDMUNDSTON ZONE # 1 (EDMUNDSTON)**

**Ville d'Edmundston (requérant Luc Beaulieu/Restigouche Construction) – rues Richards et Boyd**  
(18 juillet 2013 – CSR.4318)

Le requérant demande, à l'article 2.1.2 i) de l'arrêté de zonage no 33, l'approbation pour l'obtention d'un permis temporaire afin d'installer un plan d'asphaltage pour les 2 prochaines périodes de construction.

Considérant qu'il respecte toutes les conditions émisées par le ministère de l'Environnement, il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Luc Sirois que le CRP accorde un permis temporaire pour une période d'un an.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06,06 EDMUNDSTON**

**Guy Long / Habitat Plus, 18<sup>e</sup> avenue**  
(18 juillet 2013 dossier CSR.4325)

Charles Bouchard se retire de la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Ce terrain est présentement classifié « Résidentiel 7 logements et plus R3 ». Le requérant demande, sous l'article 3.10 d) de l'arrêté de zonage no 33, une dérogation de 1,5 m (5 pi) dans la cour avant afin de construire un bâtiment multifamilial pour 6 logements qui sera situé à une distance de 6 m (20 pi) de l'alignement.

Considérant que le terrain est très accidenté, il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Luc Frenette que cette demande soit acceptée telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

Charles Bouchard réintègre la salle de réunion.

**Article 2013-06,07 RIVIÈRE-VERTE**

**Luc Frenette – 103, rue Principale**

*(18 juillet 2013 dossier CUM.4257)*

Luc Frenette se retire de la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le requérant présente un plan d'ensemble pour diviser son terrain de façon à créer 43 lots pour usage résidentiel unimodulaire, 1 terrain d'utilité publique et 3 nouvelles rues publiques. Selon l'article 56 (2) de la *Loi sur l'urbanisme*, le CRP doit faire une recommandation au conseil municipal concernant :

- *l'emplacement des rues proposées;*
- *l'emplacement du terrain d'utilité publique proposé;*
- *les noms de rues proposées.*

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Michael Bossé que le CRP :

- i) recommande au conseil municipal d'accepter le plan d'ensemble proposé;
- ii) accepte les noms de rues proposées.

**Adoptée à l'unanimité**

Luc Frenette réintègre la salle de réunion.

**Article 2013-06,08 VILLE DE GRAND-SAULT**

**Arrêté modifiant l'arrêté de zonage no 1900**

Le conseil municipal propose de modifier son plan municipal et son arrêté de zonage et demande un avis au CRP sur les modifications suivantes :

- Changer la désignation du plan municipal de R Résidentielle à C Commerciale et l'arrêté de zonage de R1A Résidentielle unifamiliale non desservie à HC Commerce routier pour la propriété appartenant à Devost Réfrigération (2010) inc. située à l'extrémité ouest de la rue Main, Grand-Sault, N.-B.(nid 65216194).

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé par M. Alain Martel que la CRP recommande au conseil municipal d'adopter les modifications proposées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06,9 DIVERS**

**.1 Présentation – Lotissement sur accès privé**

Pascal Hudon a effectué une présentation sur l'approbation de lotissement sur un accès privé. Suite à cette présentation, il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Michael Bossé que le CRP adopte un moratoire concernant l'approbation d'un lotissement sur accès privé jusqu'à la mise en place d'une politique à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-06,09 AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Charles Bouchard à 19 h 50.

\_\_\_\_\_  
Maurice D'Amours - Directeur de l'urbanisme

\_\_\_\_\_  
Linda Dufour - Secrétaire de séance

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Renaud Ouellette – Président